



209 rue Nationale 59800 LILLE
C.C.P. Lille 42 28 R
Tél. 03 20 06 77 41 Fax 03 20 06 77 49
e-mail : s3lil@snes.edu

Lille, le 2 février 2010

Karine BOULONNE, secrétaire académique

A

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille
Cité Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59000 LILLE

Monsieur le Recteur,

Nous avons pris connaissance de l'arrêté académique du 11 janvier 2010 fixant les dates de certaines épreuves du baccalauréat et nous tenons à vous faire part de notre surprise indignée en le découvrant.

En effet, lors du CTPA du 13 janvier (soit deux jours après la publication de cet arrêté !), en réponse à l'une de nos questions diverses portant sur le calendrier et les modalités du bac 2010, vous nous avez informés que notre courrier de novembre avait bien été reçu, qu'une première série de rencontres avait eu lieu avec les inspecteurs et les chefs d'établissement pour les modalités 2010 et sembleriez surpris qu'aucune n'ait eu lieu avec les personnels.

Vous nous disiez aussi que, pour l'épreuve anticipée de français, une étude était en cours. A aucun moment, lors du CTPA, vous n'avez fait mention de l'arrêté académique pris deux jours auparavant, ce dernier reconduisant la même situation qu'en 2009.

Ce n'est pas la première fois que nous relevons, de la part des autorités académiques de Lille, une manifestation de mépris à l'égard des personnels et de leurs représentants, mais nous constatons que ce refus du dialogue social prend des proportions nouvelles.

Au mécontentement que peut provoquer telle ou telle décision prise, vous ajoutez le risque de l'exaspération d'une partie des personnels et de la démobilisation des autres: comment le service public d'éducation peut-il en sortir renforcé?

Si nous ne partageons pas la même conception des rapports sociaux dans un Etat démocratique, nous sommes engagés ensemble, par la force des choses, dans la mise en œuvre de ce service public. Nous nous élevons donc contre les dérives rectorales actuelles qui tendent à reléguer les personnels au rang de simples exécutants et leurs représentants à un rôle symbolique!

Dans ce contexte, nous nous demandons si vous daignerez répondre enfin précisément aux divers points évoqués dans notre courrier de novembre (centres d'examens, surveillances, ...). Pouvons-nous espérer que le calendrier de prise en charge et de remise des copies, des réunions d'harmonisation ..., sera élaboré de façon concertée avec les représentants des personnels (dont les enseignants examinateurs) ?

Dans l'attente d'une réponse à ce courrier, nous vous assurons de notre engagement sans faille pour le service public d'éducation.

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Karine BOULONNE

Secrétaire académique